

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

L'an deux Mil vingt-et-un
Le 18 octobre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle l'Asphodèle, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,
Date de convocation : 13 octobre 2021.

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérandère ROBIN – Marlène GEORGET - Anthony MICHEL – Cédric PAUVERT – David MENARD - Nathalie TROCHU – Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY (arrivé à 21h00), formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT Excusé : Philippe RIGAUX a donné pouvoir

ABSENT : Clément BESSON

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Mme Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Parc éolien de la SAS Ferme éolienne du Nilan

21-10-06

Située dans le rayon d'affichage des 6 kilomètres prévu par la nomenclature, la commune du Grand-Auverné a été informée de l'ouverture d'une enquête publique du lundi 18 octobre 2021 à 9h00 au vendredi 19 novembre 2021 à 17h00, portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Vallons-de-l'Erdre, présentée par la SAS Ferme éolienne du Nilan.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de cet arrêté, le conseil municipal du Grand-Auverné est appelé à émettre un avis dès l'ouverture de l'enquête, sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Vallons-de-l'Erdre

Après avoir consulté le dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour et 5 abstentions, donne un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le : 25 octobre 2021

Pour copie conforme

à Le Grand-Auverné, le 25 octobre 2021

Le Maire

Sébastien CROSSOUARD

